

Mail au Conseil Général Haute-Garonne- service des ouvrages d'art DOA-

Le 26 septembre 2008

Objet: Amélioration bandes cyclables Vieux Pont de Blagnac

Suite à notre réunion de cyclistes de Toulouse et Blagnac sur le pont hier jeudi à 18h,

et à notre rendez-vous de ce matin vendredi 26 septembre à vos bureaux de la DOA à Colomiers où vous m'avez montré les plans des aménagements prévus et les modèles de bornes envisagés je vous confirme nos demandes d'aménagements cyclables sur le Vieux Pont de Blagnac, et notre accord pour les solutions techniques que nous avons examinées ensemble et que je reprends ci-dessous:

=1- bande médiane continue et rétablissement des deux bandes cyclables qui existaient.

Largeur des bandes cyclables portée à 1,50m.

Largeur de chaque voie de circulation automobile: 2,90m (ce qui ralentira les véhicules)

=2- marquage et protection des deux bandes cyclables

La délimitation de chaque bande cyclable se fera par un marquage pointillé blanc peint au sol (réglementaire), chaque élément aura 25cm de large et 2,50m de long. Intervalle (espace libre) entre deux éléments: 2,50m.

La protection de ces bandes cyclables sera réalisée avec deux éléments différents posés dans l'alignement des marquages pointillés au sol:

Des bordures en béton sur la partie centrale du pont: Bordures type I1 hauteur côté voie 13cm, hauteur côté bande 6cm, largeur 26cm, longueur 2,50m).

Ces bordures en béton seront posées dans les intervalles entre les marquages peints au sol.

Des bornes verticales blanches et vertes sur les deux extrémités du pont où le sol permet leur fixation en profondeur (20cm): ces bites vertes, hauteur 0,80m (type J12), seront posées dans l'alignement des marquages blancs.

Les associations de cyclistes souhaitent que ces bornes protègent les bandes le plus loin possible côté Blagnac où le stationnement automobile est aujourd'hui fréquent sur les bandes cyclables.

=3- **peinture en vert de la bande de roulement des deux bandes cyclables**, comme cela est réalisé sur certaines bandes cyclables par la mairie de Toulouse

Merci de prévoir cette peinture en vert qui améliore la visibilité des bandes cyclables.

Merci de contacter les services techniques de la ville de Toulouse pour utiliser la même peinture qui donne entière satisfaction à Toulouse.

Contact: Arnaud TURLAN Mairie de Toulouse -
Service Circulation et Transports

Parc d'Activités de Montblanc - Campus Trafic 2, impasse
Alphonse-Brémond - 31200 Toulouse Tél. 05 62 27 48 07 - Fax
05 62 27 47 72 arnaud.turlan@mairie-toulouse.fr

=4- **pose des panneaux suivants de chaque côté du pont**
(à chaque entrée du pont)

Panneau réglementaire bleu (bande cyclable)

Panneau de limitation de vitesse à 50km/h (car les panneaux actuels de fin d'agglomération autorisent le 90km/h!!)

Panneau d'interdiction du stationnement de véhicules.

=5- **peinture au sol de la traversée piétons côté Toulouse**
(qui existait)

= 6- **pose des panneaux (signalisation verticale) signalant ce passage piétons**: un côté Toulouse avant le passage, un côté Blagnac donc au milieu du pont.

= 7- **pose des panneaux (signalisation verticale) signalant la traversée de cyclistes en parallèle à ce passage piétons**: un côté Toulouse avant le passage, un côté Blagnac donc au milieu du pont.

Nous vous remercions de prendre en compte nos demandes.

Nous restons disponibles pour continuer la concertation avec vos services, et pour une visite sur le pont si cela est nécessaire.

Cordialement

Julien Savary
Vice-Président de l'Association Vélo
par ABAVE publié dans : vélo
ajouter un commentaire